



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE LA ROQUE-EN-PROVENCE

**EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

D_2023_02_01

Séance du Mardi 28 février 2023

L'an deux mille vingt trois, à 20 heures 00

Nombre de Conseillers

- En exercice 6
- Présents 5
- Votants 5
- Absents 1
- Exclus 0

Etaient présents :

- ARGENTI Alexis
 - BALDINI Murielle
 - CORSO Scylia
 - BARRIERE Joël
 - GUILLEMETTE Thierry
 - MIRONNEAU Nathalie
- Absente non excusée

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis, Maire en exercice.

Madame a été nommée secrétaire de séance

Date de Convocation : 23/02/2023

Date d'affichage : 23/02/2023

Objet: Cotisation exercice 2023 ADM 06

Monsieur le Maire expose la demande de cotisation pour l'exercice 2023 la demande faite par l'association ADM06, représenté par le Président Monsieur VIAUD Jérôme ,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- Avec 5 VOIX POUR
- 0 VOIX CONTRE
- ET 0 ABSTENTION

AR Prefecture

006-210601076-20230228-D_2023_02_01-DE
Reçu le 10/03/2023

D'allouer la cotisation pour l'exercice 2023 d'un montant de 55,20 Euros à l'Association ADM06

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture des Alpes-Maritimes

Le Maire

ARGENTI Alexis



AR Prefecture

006-210601076-20230228-D_2023_02_01-DE
Reçu le 10/03/2023